

Compte rendu Conseil de quartier Centre Du jeudi 9 Novembre 2017

- Marie-Laure Burnichon, Présidente du Conseil Centre
- les membres du conseil de quartier Centre,
- Nicolas Reveret, Chef de cabinet du Maire,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Marie-Laure Burnichon accueille l'assemblée, remercie les conseillers et les services pour leur présence. Elle excuse Edmond Bourgeon, retenu par une obligation de dernière minute, et relaye une invitation à une réunion publique d'information sur le dispositif de participation citoyenne, le Lundi 27 Novembre à 18h salle Charles de Gaulle de l'Hôtel de Ville. Ce dispositif est l'équivalent de « voisins vigilants », à la différence qu'il ne s'agit pas d'un dispositif privé, mais préconisé par le Ministère de l'Intérieur, géré par la Police Nationale, en partenariat avec la Police Municipale. Des référents identifiés sur les quartiers auront pour mission de signaler tout fait suspect. Ce dispositif qui démarrera début 2018 vient compléter toutes les autres mesures prises en faveur d'une sécurité et tranquillité augmentées sur la Ville.

Nicolas Reveret précise qu'il devra écourter sa participation à cette séance, et propose à l'assemblée de répondre aux questions diverses en ce début de séance.

Questions diverses

- Quelles avancées du projet Foch Sully ? La société chargée de l'opération (la démolition des bâtiments du Pays Roannais et alentours, à mi-2018, et sa construction - parking, puis successivement le centre commercial et les habitations) dont l'achèvement est prévue dans sa globalité fin 2021-2022 a été créée.
- Bords de Loire - En réponse à une question d'un conseiller, Nicolas Reveret confirme que les abattages d'arbres nécessaires à la mise en œuvre du projet ont eu lieu ; pour autant, M. le Maire s'est engagé à la replantation de 3 arbres pour 1 arbre arraché.
- Qu'en est-il de l'hôtel prévu sur le parvis ? : des négociations sont en cours avec l'investisseur.
- Mme Murard souligne l'absence de M. le Maire à cette séance. Nicolas Reveret répond que M. le Maire a tenu son engagement de participer à une séance plénière de chaque conseil de quartier par an ; pour autant, il est parfois contraint de composer avec des obligations incontournables par ailleurs qui le conduisent, comme ce soir par exemple, à reporter sa présence sur la prochaine séance plénière de Mars 2018.
- Le nouveau cadre défini par la réforme de la verbalisation du stationnement : l'article 63 de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 autorise le Conseil Municipal à instituer une redevance de stationnement. La réglementation actuelle du stationnement payant est liée à l'exercice d'un pouvoir de police. Le non-paiement est une infraction pénale dont l'amende s'élève à 17 euros sur l'ensemble du territoire national. À compter du 1^{er} janvier 2018, le stationnement d'un véhicule en voirie fera l'objet d'une redevance d'occupation du domaine public fixée librement par chaque commune. Si l'automobiliste ne paie pas ou ne paie que partiellement cette redevance lors du stationnement de son véhicule, il ne commettra plus une infraction sanctionnée par une amende à 17 €, mais devra désormais payer en remplacement un forfait de post-stationnement dont le montant, c'est la nouveauté, est fixé par la

commune. Cette évolution présente l'avantage que son montant peut donc être adapté aux spécificités de chaque territoire et éviter les cas actuels où l'amende de 17 € peut représenter, dans certains territoires, 34 fois le montant du tarif horaire. La volonté politique à Roanne est bien de n'apporter aucune modification pénalisante pour les automobilistes, et, parallèlement à ces dispositions, de simplifier au maximum l'acquittement de la redevance comme celui de l'infraction, via une application spécifique sur les smartphones, via internet, sur l'horodateur, et enfin directement auprès des services de la Police Municipale.

- Marie-Laure Burnichon informe que la sectorisation des plans de quartier a été mise à jour sur le site internet, il y a moins de 48 h.
- S'agissant de la récente dénomination des rues votée en Conseil Municipal, Marie-Laure Burnichon relaye la proposition de M. le Maire, exprimée lors de la réunion de travail avec les Présidents de quartier, de réfléchir à l'octroi de nom de femmes célèbres, liées à Roanne, pour la prochaine série de dénominations.
- Le nouveau fleuriste situé au rond-point Saint Louis est-il en mesure de bénéficier d'une gratuité d'exploitation de sa terrasse ? La Municipalité votera au prochain Conseil Municipal des tarifs spécifiques en termes d'occupation du domaine public lors de la première année d'installation des nouveaux commerçants.
- Ghislaine Murard : le sens de circulation de la rue Denis Papin sera-t-il revu en faveur d'une solution aux embouteillages du rond-point Troisgros durant les heures d'affluence ? Ce point sera travaillé par le groupe voirie du Conseil de quartier Paris. Nicolas Reveret précise bien que seule une solution qui tiendra compte de l'avis de tous les riverains sera validée par M. le Maire.
- Rue Jean Jaurès : le sens de circulation sera-t-il revu ? Nicolas Reveret précise que ce besoin certes identifié par des conseillers ne fait pas l'unanimité des commerçants de cette voie qui plébiscitent, pour ceux situés au plus près du Centre-Ville, un sens entrant et non pas sortant.
- Ghislaine Murard : les trottoirs de l'avenue Gambetta seront-ils refaits ? C'était effectivement un aménagement retenu par M. le Maire, répond Nicolas Reveret, mais qu'il est contraint de **reporter** en raison de la baisse trop conséquente, et continue, des dotations de l'État.

La voirie

Olivier Jandard fait le point sur les réalisations demandées, les demandes en cours, et délivre diverses informations générales reprises et détaillées sur le document ci-joint.

Marie-Laure Burnichon souligne la réfection d'une façade rue Jean Jaurès ; elle répond aux nombreuses sollicitations des conseillers.

Une conseillère fait remarquer les nuisances sonores induites par le passage des motos au carrefour helvétique.

Les résultats des comptages et contrôles de stationnement rue Raoul Follereau ont démenti la pertinence d'installation d'un miroir.

Les animations

Beau succès des deux « cinés plein air » : même si la météo a été mitigée pour la projection du mois de Juillet, les deux séances ont tout de même rassemblé 700 personnes, souligne Marie-Laure Burnichon. Une reconduction de cette animation en 2018 est bien naturellement souhaitée, avec toutefois une unique séance sur le mois d'Août.

Denise Duchemin fait le point sur les avancées significatives du projet de valorisation du patrimoine et fait le retour des récentes rencontres avec le service Culture de la Ville et l'Office de Tourisme - compte-rendu ci-joint - Les dépenses afférentes à ce projet seront imputées sur le budget 2018. Marie Laure Burnichon remercie tout particulièrement Denise Duchemin et le groupe de travail très impliqués

sur ce projet. Elle réitère la volonté des conseillers d'être associés à la rédaction des textes qui figureront sur les panneaux.

Le deuxième projet de ce groupe de travail, lié à la mémoire du Roannais, évolue favorablement également. Denise Duchemin relate une rencontre avec le lycée Jean Puy en date du 6 Juillet dernier et rappelle l'idée maitresse de ce projet de réaliser une diffusion publique, à l'espace Renoir, d'images anciennes et actuelles de la ville, parmi les sites du Centre ancien, de la Rue Charles de Gaulle, de la Place du Marché, des « ex Dames de France », de la Sous Préfecture..., avec le concours de la section cinématographique du lycée Jean Puy. Les étudiants devront sélectionner 3 sites, et feront prochainement part de leurs propositions aux conseillers.

Enfin, le Conseil de Quartier participera à l'hommage à Barbara organisé par le Liger club le 24 Novembre prochain, dans le square Barbara (situé entre la crèche et foyer Lefranc). La présence de tous sera la bienvenue.

Puis, Marie-Laure Burnichon rappelle les festivités de lancement des illuminations de Noël, Vendredi 24 Novembre prochain à 19 h, avec la participation des Pompiers, à l'occasion de leur cérémonie de la Sainte Barbe ; ils seront mis en scène dans un beau spectacle sur le parvis de l'Hôtel de Ville, que clôturera un grand feu d'artifice.

Marie-Laure Burnichon souligne l'avancée du projet boîtes à livres mis en œuvre par le Conseil Paris ; elle exprime au nom des conseillers sa volonté de transposer ce projet sur le conseil Centre, qui en avait initié l'idée.

Marie-Laure Burnichon lève la séance à 20h30.

**Le prochain conseil de quartier Centre
aura lieu Mercredi 7 Mars 2018 à 18h30 à l'Espace Congrès**